

Le dernier des classiques

Première partie : Monsieur Hulot n'aura pas ses *Sage*

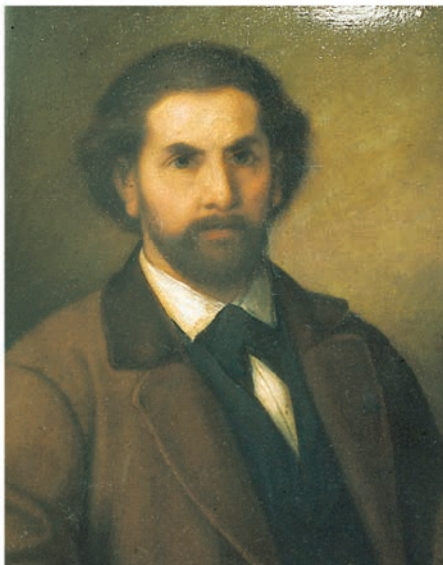
Premiers millésimes, premiers entiers, des vedettes comme le Bleu de Prusse, de nombreux tirages et des non dentelés coloniaux, il s'en est passé des choses durant les 25 ans de règne du type Sage. D'excellentes raisons pour revisiter ce classique, passionnant à collectionner.



La maquette originale de J.-A. Sage, premier prix du concours de 1875 (© Musée de La Poste)

E tonnante et terrible République que cette Troisième du nom bien marquée à ses débuts par les séquelles de la guerre de 1870 et la chute de l'Empire. Les timbres suivent tant bien que mal les vicissitudes de la politique et de l'économie. Le gouvernement s'installe à Bordeaux ? Alors la fabrication des timbres prendra le chemin de la Gironde et se sera la fameuse émission provisoire de Bordeaux, pour laquelle le directeur des ateliers des timbres-poste rattaché à l'Administration des Monnaies et Médailles depuis 1848, Monsieur Anatole Hulot, n'aura pas son mot à dire comme il a coutume de le faire. Comme rien n'est simple et que tout se complique toujours, à l'issue de la Commune, les Ateliers de Monsieur Hulot sont totalement désorganisés. Il parvient toutefois à sortir des *Cérès* (émission de 1871-1872). Mais c'est justement cette *Cérès* qui va finir par gêner début 1875. Il faut dire qu'une fois de plus la vie politique française n'est pas un long fleuve tranquille. La République existe bien mais les mouvements royalistes également. Thiers qui prit le titre de président de la République en 1871 avait bien tenté de réorganiser le pays et de consolider le régime. Ne disait-il pas : « *La République existe, elle est le gouvernement légal du pays : vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes (...). La République sera conservatrice ou ne le sera pas.* ». Bien entendu ce genre de déclaration ne plaît guère aux monarchistes qui provoquent son départ le 24 mai 1873, nouveau coup dur. Il est remplacé par le maréchal de Mac-Mahon, personnellement enclin au rétablissement de la monarchie mais aussi respectueux de ses prérogatives constitutionnelles. Mais la dislocation progressive de la majorité monarchiste, le ralliement d'un grand nombre d'orléanistes aux républicains conservateurs permettent finalement d'adopter les lois fondamentales qui forment la constitution de la Troisième République. L'amendement Wallon du 30 janvier 1875 voté à seulement une voix de majorité reconnaît comme un fait acquis l'institution de la République. Ironie du moment, les timbres à l'effigie de la *Cérès* font ●●●

Autoportrait de Jules
Auguste Sage
vers 1880
Huile sur toile
(© Musée de La Poste)



●●● par trop républicains ! Certains conseillent même de la coller sur les lettres la tête en bas en signe de réprobation de cette effigie par trop révolutionnaire. L'idée germe alors d'émettre un timbre sans connotation politique afin de ne froisser personne tant en France qu'à l'étranger.

Durant ce temps, une partie de la bourgeoisie d'affaires marquée par quelques grandes figures comme Henri Germain, Casimir Perrier et Léon Say tient entre ses mains l'économie et adhère au système républicain. C'est justement Léon Say, ministre des Finances, et donc soucieux de réaliser des économies, qui va avoir une influence sur la fabrication du timbre et donc des Sage. En clair, il n'est plus question de passer par Monsieur Hulot pour la fabrication des timbres-poste, l'Etat préférant se charger de tout. Le travail serait confié à la Banque de France.

Une affaire d'Etat

Le 30 juillet 1875, Léon Say lui signifie sèchement et sans ambiguïté « qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, l'Etat se chargerait personnellement de la dite fabrication ».

Bien entendu, Monsieur Hulot n'est pas du tout content, défend ses intérêts et adresse le 6 septembre 1875 une lettre au ministre :

« Par une lettre du 30 juillet dernier, vous m'avez fait l'honneur de m'informer qu'à la suite de réductions faites par la Commission du budget de 1873-1875, sur les crédits primitivement proposés pour la fabrication des timbres-poste, réductions commandées par la nécessité d'économies à effectuer, après l'étude de cette question d'économie par une commission du Stamp Office instituée par l'Administration des Finances à laquelle a succédé un comité technique, et sur le rapport de ce comité, vous avez décidé qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, l'Etat se chargerait personnelle-

ment de la dite fabrication des timbres-poste, et que je continuerais jusqu'à cette date l'exécution du service qui m'est confié depuis 1848.

Vous faites connaître en même temps, Monsieur le Ministre, que cette décision a été prise d'après des résolutions définitives récemment adoptées par ce comité technique, qui, après examen, a trouvé que l'unique moyen d'entrer d'une manière efficace dans la voie indiquée par l'Assemblée nationale, serait de remettre entre les mains de l'Etat lui-même la direction et la surveillance de la fabrication des timbres-poste.

Cette décision dont les motifs m'ont semblé spécieux, m'a beaucoup surpris. J'ai bien examiné la situation au double point de vue de l'intérêt de l'Etat et du mien et je me permets de présenter une solution certainement avantageuse pour l'Administration générale des Postes, en ce qu'elle garantit comme par le passé le bien-être de son service d'affranchissement, et qu'elle offre, en même temps, le moyen le plus certain de réaliser toutes les économies qu'on peut espérer sur les frais de fabrication des nouveaux timbres-poste, cela, sans contredire en rien à la décision de Monsieur le Ministre qui ne peut recevoir son exécution immédiate.

Il me paraît difficile, Monsieur le Ministre, de ne pas appeler votre attention sur ce fait que les résolutions définitives adoptées par le Comité technique, après mûr examen, ont été prises sans que l'homme à coup sûr le plus compétent et le plus intéressé dans la question des timbres-poste, après l'Etat, ait été entendu ».

Hulot fait valoir que son entreprise est sous le contrôle de l'Etat et qu'elle sup-

porte de nombreuses charges (y compris le chauffage et l'éclairage des bureaux des contrôleurs !) et que lui-même est incontournable étant « à la fois dans ses ateliers, mécanicien, constructeur, graveur, chimiste etc. et n'ayant jamais quitté un seul instant le siège de son entreprise. » Il ajoute que l'Etat disposera, dans l'hypothèse où il fabrique ses timbres en direct, d'employés inexpérimentés et que « l'Etat entrepreneur, fait de mauvaises affaires et des produits médiocres. ». Hulot propose une solution équitable à ses yeux et fait un geste commercial. Son entreprise facturera 50 c du mille au lieu de 60 c du mille pour les 500 premiers millions et 50 c pour les 1 000 timbres au dessus. Pour étayer sa démonstration, Anatole Hulot tire aussi partie des exemples étrangers : « ...je ferais encore remarquer que l'Union américaine et l'Angleterre, peuples pragmatiques et soucieux autant que nous du bon emploi de leurs finances, et faisant un plus grand usage de timbres-poste que nous, les font fabriquer à l'entreprise. M.M. Bacon & Perkins en sont chargés à Londres ; le premier, depuis 40 ans, en imprime et en gomme aujourd'hui plus d'un milliard par an ; le second depuis 20 ans, en fabrique un demi-milliard environ, y compris dans les colonies et les timbres mobiles. Les timbres de M.M. Delarue sont typographiques comme les nôtres ; ils sont payés, le moins, 1 f 10 c, 1 f 50 c, et jusqu'à 10 f du mille. »

Léon Say signera l'accord avec la Banque de France pour imprimer en régie – c'est-



Les blocs de 4 des Bleu de Prusse, dont il sera question ultérieurement, se comptent sur les doigts d'une main.



Les essais de la Banque de France. On ignore les méthodes de fabrication utilisées mais on sait en revanche que les dessins sont du contrôleur de la Banque de France, Monsieur Chazal. Les essais sont imprimés par

planches galvanoplastiques avec une faciale à 30 c et dans les couleurs de la série en cours soit la Cérès de 1871-1875. Cette vignette, tirée dans différentes couleurs, a permis d'établir le coût de revient de l'impression des timbres par la Banque de France.

à-dire en facturant le prix réel – les timbres dans ses ateliers de la rue de Hauteville à Paris.

Entre temps, le 9 août paraît dans le *Journal officiel* un texte destiné à lancer un concours pour la création d'un nouveau timbre-poste. Il est mentionné : « Un concours est ouvert au Ministère des Finances, pour la création d'un nouveau type de timbres-poste. Il est mentionné :

« Un concours est ouvert au Ministère des Finances, pour la création d'un nouveau type de timbres-poste. Il est mentionné :

« Un concours est ouvert au Ministère des Finances, pour la création d'un nouveau type de timbres-poste. Il est mentionné : « Un concours est ouvert au Ministère des Finances, pour la création d'un nouveau type de timbres-poste. Il est mentionné :

« Un concours est ouvert au Ministère des Finances, pour la création d'un nouveau type de timbres-poste. Il est mentionné : « Un concours est ouvert au Ministère des Finances, pour la création d'un nouveau type de timbres-poste. Il est mentionné :

Une France sereine sans caractère politique

Pas de politique, voilà bien le mot d'ordre du moment car la France venait juste de signer le 3 août les accords de Berne instituant l'Union générale des Postes qui devaient entrer en application le 1^{er} janvier 1876. Il était donc important de montrer à l'étranger une image de la France sereine qui ne rappelle pas directement ses divisions politiques. Par ailleurs l'émission d'un nouveau timbre constituait une occasion de corriger certaines imperfections. Ainsi les postiers

comme les usagers s'étaient plaints de la petitesse des chiffres indiquant la valeur faciale rendant les opérations de contrôle fastidieuses pour la poste. C'est ainsi que le règlement du concours ajoute : « Ce modèle devant être unique pour tous les timbres en usage, il doit être réservé dans la composition un ou plusieurs emplacements propres à recevoir l'indication de la valeur de chaque espèce de timbres, exprimée par un ou deux chiffres.

Cette indication devra ressortir d'une manière très apparente sur un fond blanc. ».

Les concurrents n'ont que quinze jours pour leur travail, ce qui est bien court. Selon Arthur Maury, ce sont tout de même 440 projets qui sont envoyés au jury.

C'est Jules Auguste Sage qui gagne le premier prix pour son dessin qui représente le « commerce et la paix s'unissant et régnant sur le monde », l'artiste est alors âgé de 35 ans. Peintre autodidacte, doué pour la copie, discret, il ne fait pas partie des artistes en vogue. Selon la description qu'en fait le docteur Robert Leroux dans *L'Echo de la timbrologie* de juillet 1948, il semble que Jules Auguste porte bien son nom de Sage. Romantique, invoquant volontiers les muses, il était membre de la Société des Artistes français. Pour reprendre le docteur Leroux, « Il avait beaucoup lu et retenu. Vivant constamment avec ses auteurs d'élection, il les citait volontiers, critique sans sévérité, non sans esprit, pour en souligner une remarque, qui devenait le point de départ d'une intéressante dissertation, laquelle ne manquait pas d'élo-

quence et faisait preuve d'une réelle érudition (...) Brave homme, il vivait avec un groupe assez restreint d'amis. Le monde extérieur ne semblait pas l'inquiéter. » Le second prix est attribué à Chaplain pour son dessin *France assise*, tout un programme. Bien qu'il ne fut pas premier, son dessin aura une durée de vie plus longue que celui de Sage, puisqu'on le retrouve jusqu'en 1984 en formules pneumatiques.

Le dessin de Jules Auguste Sage n'est pourtant pas conforme aux exigences du concours, même si l'aspect général est bien là. L'indication de la faciale ne ressort pas sur fond blanc et se trouve directement placée sur le globe. La légende « REPUBLIQUE FRANÇAISE » est réduite au minimum. La commission du concours dirigée par M. Meissonnier de l'Institut demande des modifications qui sont confiées au graveur du timbre, Louis-Eugène Mouchon. Il n'est pas un inconnu, ce fils d'artisan graveur qui va bientôt s'illustrer pour la gravure de timbres étrangers et de billets de banque. Mouchon se met au travail et adapte le dessin à la gravure. Le temps presse et l'atelier de la Banque de France de son côté procède à des essais. Le directeur de l'imprimerie des billets de banque, Monsieur Ermel, fait un atelier et réalise des essais de fantaisie à partir d'un dessin de Monsieur Chazal (contrôleur à la Banque de France) et membre du jury qui consacra Jules Auguste Sage. Ces essais ont été imprimés par planches galvanoplastiques dans différentes couleurs.

Un, deux, trois poinçons

Mouchon réalise une gravure sur acier et remet en décembre le coin original qui est accepté. Manque de chance le poinçon se fend en deux et devient inutilisable en l'état. Le temps presse et Mouchon n'a pas le temps de graver entièrement un autre poinçon. Le graveur s'empresse d'enserrer les deux morceaux dans un cadre d'acier. Mais une partie du timbre se trouve plus relevée que l'autre. Mouchon prit une contre empreinte inversée, puis une deuxième empreinte de même sens que celle du poinçon original qu'il lime et regrave « en apportant tout le soin possible à une reproduction du type primitif », écrit-il à Maury en 1898. Et il ajoute : « quant à la signature de M. Sage et à la ●●●



Ci-dessus et en bas, des tirages de la Banque de France montrant à gauche le timbre dans la couleur choisie et à droite le même timbre réimprimé sur la teinte de fond (© Musée de La Poste).

●●● mienne, je n'y attachais aucune importance ». Avant l'accident, on avait pris soin de prendre des empreintes du poinçon en gutta. On les utilisa pour confectionner les premières planches destinées à l'impression. L'histoire pourrait s'arrêter là mais elle se complique encore sous l'impulsion de Chazal, le contrôleur de la Banque de France qui demande des retouches. Mouchon réalise un troisième poinçon sur lequel on trouve le même emplacement de sa signature que sur le précédent. Sans entrer dans les détails de fabrication et des diverses opérations réalisées, les philatélistes doivent retenir pour l'examen de leurs timbres les caractéristiques suivantes :

- le type I correspondent au deuxième poinçon (N sous B)
- le type II est relatif au premier poinçon avant l'accident (N sous U)
- le type III présente la même disposition de signature que le type I mais il a servi pour les timbres imprimés qu'à partir de 1897.

La fabrication des premiers Sage par la Banque de France va prendre du retard. Nul doute que Anatole Hulot a dû sourire de ce fait. Déjà dans une lettre du directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles au ministre en date du 9 septembre 1875, on fait res-

sortir les arguments d'Anatole Hulot qui sont assez convaincants :

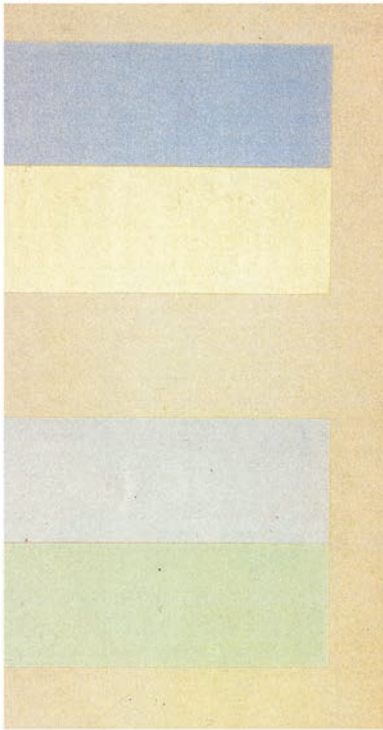
« M. Hulot vient de me remettre la note qu'il a rédigée pour se conformer à votre invitation.

Dans cette note que je m'empresse de vous remettre, M. Hulot offre de continuer à fabriquer les timbres-poste à raison de 50 centimes par mille, et d'appliquer le nouveau tarif à partir du 1^{er} octobre prochain. Il s'engage en outre, à réduire ce prix, s'il reconnaît la possibilité de le faire, après une expérimentation suffisante. Enfin M. Hulot se déclare prêt, moyennant la gravure du nouveau type qui lui serait remise en temps utile, à fournir des timbres à ce nouveau type dès le 1^{er} janvier prochain, sans autres frais que le prix du tarif de 50 centimes par mille.

J'ai examiné en Conseil d'Administration ces diverses propositions dont on ne peut reprocher à M. Hulot la production tardive, puisqu'aucune mise en demeure ne lui avait été adressée officiellement avant votre communication du 31 juillet. Elles ont paru assez avantageuses pour que je croie devoir les recommander à votre plus sérieuse attention.

En effet, en décidant que la fabrication des timbres-poste serait mise en régie à partir du 1^{er} janvier 1876 et que cette régie serait confiée provisoirement à la Banque de France, vous avez eu surtout en vue de réaliser une économie qui rendait nécessaire la réduction opérée sur le crédit de la Direction Générale des Postes. Or, cette économie se trouverait obtenue par l'abaissement de prix que consent M. Hulot. Cet abaissement est, il est vrai, un





peu moindre que celui indiqué par la Banque de France, mais je suis assuré d'amener, dès à présent M. Hulot au prix de 47 centimes 1 dixième, en lui faisant de cette concession la condition sine qua non du maintien de son entreprise. Dans cette situation, l'Etat doit-il persister à courir les risques que peut entraîner la substitution de la régie à l'entreprise pour la fabrication des timbres-poste, quand il peut réaliser tout de suite les avantages qu'il attend de cette substitu-

tion ? - Sans doute ces risques seraient amoindris tant que la régie restera dans les mains de la Banque de France ; mais le concours de cet Etablissement est expressément limité à deux années, et, il faudra, à l'expiration de ce délai, procéder à une nouvelle organisation, qui devra, celle-là, être définitive. Est-il sage de s'exposer aux difficultés que pourra rencontrer et aux mécomptes que pourra donner cette nouvelle organisation ? Est-il prudent, quand le service de la fabrication des timbres-poste fonctionne depuis 27 ans d'une manière satisfaisante au siège même et sous les yeux de l'Administration, de changer cet état de choses pour une solution toute provisoire ? ».

La reprise de la fabrication des timbres par la Banque de France n'est pas sans poser des problèmes de diverses natures et il apparaît clairement que l'on ne peut pas se passer de Monsieur Hulot dès le 1^{er} janvier 1876. On lui commande donc à nouveau des timbres et l'on va même augmenter les quantités ! Dans une lettre adressée à la Direction générale des Postes au directeur de l'administration des Monnaies en date du 28 février 1876, il est dit : « A la date du 28 octobre dernier, je vous ai prié de faire imprimer pour le compte de mon administration 266 236 000 timbres-poste ainsi décomposés

1 c	————	43 600 000
2 c	————	58 000 000
4 c	————	8 850 000

5 c	————	16 455 000
10 c	————	9 700 000
15 c	————	28 000 000
25 c	————	90 000 000
30 c	————	8 631 000
40 c	————	3 000 000

Total ——— 266 236 000

La consommation de quelques-unes de catégories, s'étant développée au delà des prévisions arrêtées en octobre dernier, il est devenu nécessaire, pour parer à toutes les éventualités, à augmenter les chiffres ci-dessus pour les catégories à 5 - à 10 - à 25 - et à 30 c ».

Anatole Hulot poursuivra sa fabrication des *Cérès* jusqu'en juin 1876. Il y a donc eu durant une période deux imprimeries fabriquant des timbres de France, de surcroît de nature différente ! On croit enfin que l'accouchement des *Sage* sera tardif et sans douleur, il n'en fut pas tout à fait comme cela. *Le Bulletin Mensuel des Postes* de juin 1876 mentionne : « l'émission des timbres-poste de 15 centimes (gris acier) commencera vers le 15 juin courant ». Il est précisé les 13 valeurs avec la dénomination officielle de leurs couleurs. Deux timbres ne seront pas émis : le 40 c vermillon qui ne parut au type I qu'en mars 1878, le 5 F lilas qui verra le jour en juin 1877. Pourquoi donc ? Tout simplement parce qu'il restait des stocks considérables de *Cérès* à 40 c et mieux encore de 5 F *Empire Lauré* représentant 20 ans d'utilisation ! Anatole Hulot finit par prendre sa retraite forcée. De son côté, l'Etat sort gagnant de l'opération car les économies réalisées représentent dès 1881 plus de 50 % par rapport à ce qui était payé au fameux directeur. Sacré Anatole !

A suivre
Nicolas de Pellinec



Bibliographie :

- *Les timbres-poste au type Sage* du docteur Joany édité par le *Monde des philatélistes*
- *Le catalogue encyclopédique Marianne* de Jean-François Brun, Robert Françon et Jean Storch édité par les Editions Timbropresse
- *Le Patrimoine du timbre* aux Editions Flohic